



SAINT-DENIS UNION SPORTS

CLUB OMNISPORTS

Saint-Denis, le 07/05/2020

Communiqué du SDUS : - Déconfinement au 7 mai 2020

Correspondant

Romuald GUEHL
Directeur Administratif et
Financier
Directeur@sdus.fr
09 72 61 36 67

Mesdames, messieurs,
Chers adhérents, chers dirigeants, chers éducateurs, chers bénévoles,

Le 13 mars dernier je vous annonçais l'arrêt de l'ensemble de nos activités compte tenu de la propagation inquiétante du Covid-19 et des mesures de confinement décidées par le Président de la République.



Vous avez immédiatement compris la situation et appliqué les consignes sanitaires qui ont permis d'épargner de nombreuses victimes, chacune et chacun peut et doit en être remercié.



La situation sanitaire en France lié au Covid_19 s'améliore chaque jour et il faut s'en féliciter. Le Premier Ministre a ainsi présenté son plan de déconfinement progressif et régionalisé qui doit s'organiser à partir du 11 mai prochain.



Pour ce qui concerne la pratique sportive, un nouveau champ de liberté s'ouvre, fixé par le Ministère des Sports dans un communiqué du 30 avril, que vous trouverez joint à ce courrier pour votre information. Vous pourrez notamment lire que :



« Ces activités (individualisées du sport pour tous les Français) pourront se faire :

- Sans limitation de durée de pratique
- Sans attestation
- Dans une limite de distance du domicile inférieure à 100 km ;
- En limitant les rassemblements à 10 personnes maximum ;
- En extérieur ;
- Et sans bénéficier des vestiaires qui peuvent être mis à disposition pour les activités de plein air.



Les critères de distanciation spécifiques entre les personnes sont les suivantes :

- une distance de 10 mètres minimum entre deux personnes pour les activités du vélo et du jogging ;
- une distance physique suffisante pour les activités en plein air type tennis, yoga, fitness par exemple.



Des spécifications complémentaires en fonction des activités seront fournies prochainement par le ministère des sports. Les activités sportives qui ne permettent

Saint-Denis Union Sports

2 Boulevard Anatole France 93200 Saint-Denis

tel : 09 72 61 36 67 – Fax : 09 72 61 36 54

Accueil@sdus.fr - <http://sdus.asso.fr/> - Siret : 78562101200026

pas cette distanciation (sports collectifs, sport de combat) ne pourront pas reprendre dans l'immédiat. Le ministère des sports proposera une liste exhaustive des disciplines et sports concernés par cette interdiction provisoire dans un guide pratique en cours d'élaboration. Un nouveau point d'étape sera fait d'ici au 2 juin pour évaluer les modalités de reprise des pratiques sportives en salles et des disciplines qui nécessitent un contact. »

Ces premiers éléments nous amènent à comprendre que dans le contexte spécifique de nos activités en club, différents aspects interviennent dans l'organisation de la reprise de nos pratiques sportives et culturelles.

Voici les **principes directeurs** de reprise des activités du SDUS :

- la reprise de nos activités est soumise à un cadre évolutif dans le temps (dont la première étape est précisée par le Ministère des sports dans son communiqué du 30 avril 2020)
- des modalités sanitaires spécifiques et officielles accompagnent obligatoirement cette reprise
- les activités du SDUS qui redémarrent sont exposées dans un document annexé à ce courrier et qui s'étoffera dans le temps
- un communiqué du SDUS sera envoyé aux adhérents et salariés du club à chaque nouvelle étape franchie
- l'accès et nos activités dans les installations sportives doivent être autorisés officiellement

Pour l'heure, **les mesures essentielles** suivantes, en accord avec le Comité Social et Economique du SDUS, perdurent :

- Le siège reste fermé et l'accès y est interdit pour tous
- les réunions physiques sont proscrites jusqu'à nouvel ordre
- Le télétravail des salariés sur des postes administratifs demeure, à raison de 50 % du temps contractuel
- L'activité partielle des salariés avec maintien du salaire perdure

Les évolutions de ces mesures seront mises à jour à chaque nouveau communiqué du SDUS et feront l'objet de courriers spécifiques directement adressés aux personnes concernées.

Dans ce contexte les **actions attendues des sections sportives du club** sont les suivantes :

- Communiquer à la Direction du club les protocoles sanitaires préconisés par leur fédération et validés par le Ministère des sports
- Communiquer à la Direction du club les aménagements envisagés pour s'appliquer au niveau du SDUS
- Communiquer à la direction du club les éventuelles propositions d'activités estivales
- Orienter leur courrier postal à leur adresse personnelle lorsque cela est possible et de ne pas prévoir de livraison de matériels au siège pour le moment.

Nous sommes tous impatients de pouvoir reprendre nos activités habituelles, notamment sportives et culturelles. Nous mettons tout en œuvre pour organiser sereinement cette reprise. A cet effet nous restons en contact étroit avec la Ville de Saint-Denis pour l'accès aux installations sportives et l'organisation d'activités estivales, y compris pour envisager notre appui au sein des écoles quand cela est possible.

Nous comptons sur votre compréhension et respect des consignes sanitaires spécifiques dans le cadre de vos prochaines activités.

En attendant un retour normal, vous pouvez retrouver les vidéos du club sur sa chaîne YOUTUBE :

<https://www.youtube.com/playlist?list=PLCNdFIZ04QAEg2eUIBodAcoU2ofaNYb9R>

Je vous remercie de votre contribution essentielle, votre vigilance et bienveillance et vous prie de croire, mesdames, messieurs, en mes très sincères salutations.

Pour Saint-Denis Union Sports
Hervé BORIE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hervé Borie', written over a horizontal line.

Président